



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

Arrêté P011-2026

portant délégation de fonction

TRIN Arnaud – 3^{ème} adjoint

Le Maire de la Commune d'ESTAING

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRETE

Article 1 : A compter du 23 mars 2026, M. TRIN Arnaud, 3^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- ☞ Relations institutionnelles en appui du Maire
- ☞ Environnement et gestion durable
- ☞ Jumelage et relations extérieures
- ☞ Gestion de crise

Cette délégation n'entraîne pas de signature de documents.

Article 2 : Le Maire de la commune d'Estaing, la secrétaire générale de Mairie, et le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète de l'Aveyron.

Estaing, le 23 mars 2026

Le Maire, Nathalie COUSERAN

Notifié le : 23 mars 2026
Signature :



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260323-P112026-AI
Reçu le 23/03/2026